RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: D710E48F-7834-4EA5-BBE4-D1AA8EDD89AF

ABM MEDICAL

Société par actions simplifiée au capital social de 38 858 956 €
Siège social : Rue Gabriel Bourdarias, Parc Bourdarias, 69200 Vénissieux
R.C.S. Lyon : 517 657 300

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE STRATEGIQUE EN DATE DU 18 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 18 novembre,
A 11 heures,

Les membres du Comité Stratégique se sont réunis au siège social de la Société sur convocation du Président du Comité, Monsieur Benoit Le Gavrian.

Les membres présents à cette réunion sont les suivants :

- Monsieur Charles Le Denmat,
- Madame Christel Pinault,
- Monsieur Cyril Jalasja, représentant le Club Fouquet,
- Monsieur Pascal Blanc-Brude, représentant Euroainvest,
- Monsieur Benoit Le Gavrian, en son nom propre et en tant que représentant de Giphar groupe,
- Monsieur Guillaume Champault,
- Monsieur Alexandre Aulas, représentant Holnest,
- Monsieur Sylvain Cascarino, représentant Kurma Partners,
- Monsieur Quentin Coste, représentant Calixte Investissements / Carvest,
- Monsieur François-Régis ORY, représentant la société L'AMELIANE (RCS LYON 431 376 581), Président de la Société,
- Madame Anne-Marie TERRAT et
- Monsieur Claude CASTELLS.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre en entrant en séance.

La séance est présidée par Monsieur François-Régis ORY, qui constate que le Comité, réunissant le quorum requis, peut valablement délibérer.

Monsieur François-Régis ORY remercie les membres du Comité Stratégique de leur présence à cette réunion.

Le Président annonce que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- Démission de la société L'AMELIANE, représentée par Monsieur François-Régis ORY, de son mandat de Président de la Société,
- Nomination de Monsieur Claude CASTELLS en qualité de nouveau Président de la Société et de nouveau Président du Comité Stratégique,
- Questions diverses,
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales.

Les discussions closes, et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement au vote les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RESOLUTION

Démission de la société L'AMELIANE, représentée par Monsieur François-Régis ORY, de son mandat de Président de la Société

Monsieur François-Régis ORY informe le Comité de la démission de la société L'AMELIANE de son mandat de Président de la Société à compter de ce jour.

Monsieur François-Régis ORY remercie le Comité Stratégique de la confiance qui lui a été témoignée durant ce mandat.

Le Comité Stratégique remercie quant à lui Monsieur François-Régis ORY de la diligence et de la compétence dont il a toujours fait preuve dans l'accomplissement de ses fonctions ainsi que pour les services rendus à la Société, tout au long de l'exercice de son mandat.

Docusign Envelope ID: D710E48F-7834-4EA5-BBE4-D1AA8EDD89AF

Le Comité Stratégique prend acte de la démission de la société L'AMELIANE, représentée par Monsieur François-Régis ORY, de son mandat de Président de la Société à compter de ce jour.

DEUXIEME RESOLUTION

Nomination de Monsieur Claude CASTELLS en qualité de nouveau Président de la Société et de nouveau Président du Comité Stratégique

Le Comité Stratégique décide de nommer, **à compter de ce jour, en qualité de nouveau Président de la Société et de nouveau Président du Comité Stratégique**, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à la prochaine réunion de la collectivité des associés qui sera appelée à statuer les comptes de l'exercice clos au 30 avril 2025 :

Monsieur Claude CASTELLS
Né le : [redacted]
A : [redacted]
Nati
Demeurant [redacted]

En remplacement, en ce qui concerne le mandat de Président de la Société, de la société L'AMELIANE, représentée par Monsieur François-Régis ORY, démissionnaire et, en ce qui concerne le Comité Stratégique, de Monsieur Benoit Le Gavrian, démissionnaire.

Le Comité Stratégique précise que Monsieur Claude CASTELLS ne percevra aucune rémunération au titre de ce mandat, mais bénéficiera du remboursement des frais raisonnables exposés dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, sur présentation de justificatifs.

Monsieur Claude CASTELLS a d'ores et déjà déclaré, par avance, accepter ces fonctions et n'être frappé d'aucune incompatibilité, déchéance ou interdiction l'empêchant d'exercer les fonctions de Président de la Société et de Président du Comité Stratégique qui viennent de lui être confiées.

Monsieur Claude CASTELLS remercie le Comité Stratégique de la confiance qu'il veut bien lui accorder en lui accordant ces mandats.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales

Le Comité Stratégique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

* * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 11h30. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

* * *

Monsieur Claude CASTELLS
Le Président

[redacted]